

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**FINISTERE**

**MAIRIE DE GOURLIZON**

**DELIBERATION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON**

**Séance du 22 juin 2023**

Nombre de membres		<b>l'an deux mille vingt et trois, le vingt-deux juin</b>
En exercice	13	à 19h30 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
Présents	12	régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
Votants	12	par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la
		présidence de Madame Emmanuelle RASSENEUR, Maire.

**Date de la convocation**

15 juin 2023

**Etaient présents** : Emmanuelle RASSENEUR – Olivier PORS – Gwenaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Joël MONOT – Carole PIGEYRE – Loïc FLOCHLAY – Geoffrey COLIN – Moktar BENHADJ –

**Etaient absents** : Nathalie LAPART

**Didier GOURRET a été élu secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

**2023-06-07 : MANDATS SPECIAUX « ASSISES DES COMMUNES » ORGANISEES  
PAR L'AMF**

**Exposé** :

Le conseil municipal doit octroyer un « mandat spécial » aux personnes désignées pour représenter la commune. Cela permettra le remboursement des frais que nécessite l'exercice du mandat spécial. La régie d'avances n'étant pas créée pour le moment, ce remboursement, basé sur les frais réellement engagés se fera sur présentation des justificatifs correspondants et de la délibération donnant mandat spécial.

**Proposition** :

Il est demandé au conseil municipal de désigner des représentants pour assister aux assises des communes organisées par l'AMF (Association des Maires de France) et de leur attribuer un mandat spécial.

**Décision** :

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Désigne Mmes Emmanuelle Rasseneur, Gwénaëlle Jaouen, Morgane Le Reste et M. Didier Gourret pour représenter la commune et se rendre aux assises des communes organisées par l'AMF, le 29 juin à Baugé-en-Anjou ;

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Affiché le

ID : 029-212900658-20230622-DEL\_2023\_06\_07-DE

- Octroie à Mmes Emmanuelle Rasseur, Gwénaëlle Jaouen, Morgane Le Reste et M. Didier Gourret, un mandat spécial pour le remboursement des frais de transports et d'hébergements liés à ce déplacement.

Le secrétaire de séance



Didier GOURRET

La maire



Emmanuelle RASSEUR.

